

RÈGLEMENT DU JEU GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT « Quizz : Quelle ville brésilienne êtes-vous ? » ORGANISÉ PAR LES SOCIÉTÉS :
THE LIFESTYLE COMPANY SAS, COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE ET LA HALLE
DU 3 AU 16 JUIN 2015

Article 1 – OBJET

La société THE LIFESTYLE COMPANY SAS au capital de 250 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 417 500 923, ayant son siège social 60, rue de Caumartin 75009 Paris France et la société LA HALLE, société anonyme au capital de 56 000 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 413 151 739, dont le siège social est situé 28, avenue de Flandre – 75019 PARIS, représentée par Madame Helen Lee Bouygues en sa qualité de Directrice Général et la société COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, société anonyme au capital de 43 339 551 euros, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 413 156 795, dont le siège social se situe 28, Avenue de Flandre – 75019 PARIS, représentée par Monsieur Franck MERLET en sa qualité de Directeur Général Délégué, (les trois sociétés étant ci-après dénommées la « **Société Organisatrice** ») organisent du 3 juin 2015 à partir de 13 heures, au 16 juin 2015, 13 heures un jeu gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « **Quizz : Quelle ville brésilienne êtes-vous ?** » (ci-après le « **Jeu** »), accessible sur leur fan_page Facebook respective <https://fr-fr.facebook.com/ipanemafrance> et <https://fr-fr.facebook.com/lahalle.com> (ci-après la « **Fanpage** »).

L'annonce du Jeu se fera sur Facebook sous forme de post.

Le Jeu n'est pas parrainé ni géré par FACEBOOK, INSTAGRAM ou TWITTER. Par suite, tous commentaires, questions ou réclamations concernant le Jeu devront être adressés à la Société Organisatrice et non à FACEBOOK. Les informations communiquées par les participants sont fournies à la Société Organisatrice et non à FACEBOOK.

Article 2 – PARTICIPATION

2.1. Accès au Jeu

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine (ci-après le « **Participant** »), à l'exception des membres du personnel des structures organisatrices du Jeu, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que leur conjoint (mariage, PACS, concubinage) et les membres de leur famille : ascendants et descendants en ligne direct.

La participation au Jeu est limitée à une seule participation par foyer (même nom, même adresse). La participation est strictement nominative et le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres Participants.

La participation est unique, le participant ne peut pas jouer à la fois sur la page Facebook Ipanema et sur la page Facebook La Halle (une seule participation sera prise en compte).

Lors de la désignation des gagnants, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

De même, toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse entraînera l'élimination immédiate du Participant et, le cas échéant, le remboursement des lots qui lui auront déjà été envoyés.

La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

2.2. Modalités de participation

Pour participer au Jeu, il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet et d'une adresse électronique valide.

Le Participant au Jeu doit se connecter sur la Fanpage (page Facebook Ipanema <https://fr-fr.facebook.com/ipanemafrance> ou page Facebook La Halle <https://fr-fr.facebook.com/lahalle.com>) entre le 3 juin 2015 à 13 heures et le 16 juin 2015 à 13 heures.

Il devra se rendre sur l'application « **Quizz : Quelle ville brésilienne êtes-vous ?** » (page Facebook Ipanema <https://fr-fr.facebook.com/ipanemafrance> ou page Facebook La Halle <https://fr-fr.facebook.com/lahalle.com>). Il sera alors demandé au participant de répondre à une série de questions et de finaliser son inscription en complétant le formulaire en ligne d'accepter le présent règlement et de cliquer sur « Participer et découvrir mon profil ».

Les champs marqués d'un astérisque (pseudo, civilité, prénom, nom, date de naissance, e-mail) sont obligatoires

Une page de confirmation sera alors affichée validant la participation et indiquant au participant à quelle ville du Brésil correspond son profil.

Les Participants auront la possibilité d'inviter leurs contacts à participer au jeu et pourront partager leur profil (quelle ville du Brésil) sur leur page facebook.

2.3. Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies par le Participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé et/ou déloyal la désignation d'un gagnant.

Le Participant, en s'inscrivant, accepte les conditions générales et autorise la Société Organisatrice, à titre gracieux, d'exposer son nom sous toute forme et par tout mode de diffusion numérique, sur tout support, électronique, informatique, ou tous bandeaux web, plateformes d'échanges et e-

mailings.

Chaque Participant déclare avoir pris connaissance et accepté le présent règlement et les principes du Jeu.

Dans l'hypothèse où un Participant aura été choisi ou aura gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée et/ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice sur la Fanpage du Jeu ou par le présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué et resterait propriété de la Société Organisatrice, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la Société Organisatrice ou par des tiers.

La sélection des gagnants sera effectuée par tirage au sort parmi les Participants ayant dûment rempli le formulaire de participation.

Tout formulaire incomplet sera considéré comme nul.

La participation au Jeu se fait exclusivement par voie électronique via le formulaire et la Fanpage prévues à cet effet. A ce titre, aucune inscription ne peut se faire par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique.

Article 3 – DOTATIONS

Le Jeu est doté des lots suivants:

1^{er} lot : Un séjour à Rio De Janeiro, au Brésil, pour deux personnes, de 7 jours et 6 nuits au départ de Paris d'une valeur approximative globale de 5000 euros TTC (cinq mille euros).

Le lot inclus le transport aller/retour Paris-Rio de Janeiro / Rio de Janeiro-Paris en chambre double avec petit déjeuner inclus. Séjour valable de Septembre 2015 à Septembre 2016, uniquement pour les dates indiquées ci-dessous :

- du 1 Septembre au 30 Novembre 2015

- du 1 au 12 décembre 2015

- du 6 janvier au 1 février 2016

- du 22 février au 30 mars 2016

- du 9 mai au 29 juillet 2016

Les trajets domicile-lieu de départ et lieu d'arrivée-domicile ainsi que les frais sur place sont à la charge du client.

La réservation devra s'effectuer dans un délai de 2 mois avant la date de départ, en contactant Madame Pascale Namour au 05 56 11 35 60 (taper 1 – choix 3).

Lot 2 à 11 : un sac VIP contenant une paire de tongs Ipanema, une serviette Ipanema, et des bracelets Ipanema dont la valeur totale est de 30€ TTC (trente euros toute charge comprise), et un

bon d'achat La Halle d'une valeur de 50 € (cinquante euros).

Le bon d'achat est à utiliser dans tous les magasins La halle (hors site internet) et possède une validité d'un an.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés, sans possibilité d'échanger notamment contre des espèces ou d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de remplacer toute dotation par une autre dotation équivalente quant à sa valeur et caractéristiques, pour quelque cause que ce soit sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard.

Article 4 – Désignation des gagnants – Attribution des dotations

4.1. Désignation des gagnants

A la fin du jeu, soit le 16 juin 2015 à 13 heures, un tirage au sort élira les gagnants du Jeu.

Le tirage au sort sera effectué parmi la base de participants de la page Ipanema et celle de la page La Halle (ces deux bases ayant au préalable été fusionnées). Le tirage au sort sera effectué par la plateforme Kontest (<https://kontestapp.com/fr>) **Les Participants ne peuvent être tirés qu'une seule fois au sort et, par conséquent, ne peuvent remporter qu'un seul lot.**

Les gagnant recevront, dans un délai de 15 (quinze) jours suivant le tirage au sort, à l'adresse e-mail qu'ils auront indiqué dans le formulaire de participation, la confirmation de son gain et sera informé des modalités pour en bénéficier.

A cet égard, la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi de courrier électronique à une adresse inexacte du fait d'une erreur de la part du Participant, ni du dysfonctionnement du dispositif d'envoi de courriel.

4.2. Attribution des dotations

Les gagnants devront, par retour d'e-mail à la Société Organisatrice, et ce dans les 15 (quinze) jours suivant l'expédition par la Société Organisatrice de l'e-mail leur confirmant leur gain, accepter leur gain en confirmant leurs coordonnées.

A défaut, le silence des gagnants vaudra renonciation pure et simple à leur lot.

Les gagnants recevront leur dotation par voie postale par Colissimo dans un délai de 60 jours à compter de l'acceptation de leur gain.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait d'une erreur que le participant aura commise en indiquant son adresse postale.

Article 5 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

- 5.1.** Dans le cadre du Jeu, les Participants communiquent à la Société Organisatrice, qui en sera l'unique destinataire, des données personnelles les concernant.

Les données recueillies ne seront pas mutualisées. Ainsi, le Participant au Jeu sur la page La Halle accepte que ses données soient gardées uniquement par la Halle (Ipanema n'aura pas accès à ces données) et le Participant au Jeu sur la page Ipanema France accepte que ses données soient gardées uniquement par Ipanema France (La Halle n'aura pas accès à ces données).

Les coordonnées des Participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, dans sa version modifiée en 2004.

- 5.2.** Les gagnants autorisent expressément la Société Organisatrice à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom et photographie liée au présent Jeu), sur quelque support que ce soit, sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Sous réserve d'avoir obtenu le consentement préalable et exprès des Participants, la Société Organisatrice pourra utiliser les données personnelles recueillies dans le cadre du Jeu à des fins commerciales et/ou de communication (gestion des clients et prospection).

- 5.3.** Chaque Participant a un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations le concernant en écrivant à l'adresse suivante :

Pour les participants La Halle :

La Halle Mode, Chaussures & Accessoires – Service e-commerce

« **Quizz : Quelle ville brésilienne êtes-vous ?** »

28, avenue de Flandre

75019 PARIS

Pour les participants Ipanema :

THE LIFESTYLE COMPANY

« **Quizz : Quelle ville brésilienne êtes-vous ?** »

60, rue de Caumartin

75009 Paris

Article 6- LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait, en aucune circonstance, être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services consultés sur la Fanpage et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur la Fanpage ;
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et sa participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

Article 7 – ACCÈS ET INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT - MODIFICATIONS

7.1. Accès

Le règlement du Jeu est disponible sur les pages Facebook « La Halle » et « Ipanema France ».

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le Jeu. Toute réclamation devra être adressée par écrit à la Société Organisatrice à l'adresse ci-dessus mentionnée avant le 16 juin 2015,

soit 30 jours après la fin du jeu. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

7.2. Interprétation du règlement

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice.

7.3. Modifications

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité à ce titre par les Participants.

Le règlement modifié sera disponible sur les pages Facebook « La Halle » et « Ipanema France ».

7.4 Acceptation du règlement

La participation au Concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, sans conditions ni réserve.

Article 8 – LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement relèvera, à défaut de règlement amiable entre les Parties, de la compétence des tribunaux français.